

CREATION D'ENTREPRISE

Créer une entreprise est une aventure humaine forte et passionnante. Pour autant, donner vie à votre projet peut rapidement se révéler complexe et source d'inquiétude. Comment être sûr de faire les bons choix et de réaliser toutes les démarches permettant de préparer au mieux le démarrage de votre activité ?

Véritable partenaire de votre réussite, notre cabinet vous conseille et vous acoompagne à chaque étape. Sollicitez notre expertise, gagnez en sérénité et en temps.

LES QUESTIONS QUE VOUS DEVEZ VOUS POSER :

- MON PROJET DE CREATION EST-IL RENTABLE ET REALISTE ? Nous étudions votre projet et vous aidons à élaborer un business plan viable.
- COMMENT REUNIR LES FINANCEMENTS DONT J'AI BESOIN ? Nous participons à votre recherche de financements et de partenaires.
- QUEL EST LE STATUT JURIDIQUE, FISCAL ET SOCIAL LE PLUS ADAPTE A MON PROJET?

Nous vous conseillons dans le choix du meilleur statut juridique, fiscal et social.

 QUELLES SONT LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES A ACCOMPLIR?

Nous procédons à l'accomplissement de vos formalités administratives.

 COMMENT ORGANISER ET GERER MON ACTIVITÉ UNE FOIS LA CREATION REALISEE ?
 QUELS OUTILS ET INDICATEURS DE PILOTAGE METTRE EN CELIVRE ?

Nous vous aidons à définir vos indicateurs-clés et à mettre en place les outils de gestion adaptés à votre activité.

NOS RECOMMANDATIONS

- → Faites confiance à notre expertise et professionnalisme
- → Bénéficiez d'un avis objectif et constructif sur l'ensemble de votre projet
- Gagnez en visibilité, en sécurité et en conseil sur vos démarches
- → **Libérez-vous** des contraintes administratives chronophages
- → Concentrez-vous pleinement sur le développement de votre entreprise

NOS MODALITÉS D'INTERVENTION

- → Lettre de mission contractuelle qui définit notre intervention
- Accompagnement en 3 phases : avant, pendant, après la création
- Respect de la confidentialité de vos informations



CONTACTEZ VOTRE INTERLOCUTEUR HABITUEL pour un diagnostic complet

Conseiller Client

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h



www.cpecf.com

